

— Séance du 13 janvier 2025 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS, Gérald BRÉZIN.

Absents avec pouvoir : Guillaume FLAHAUT à Claudine LEQUIEN.

Absent non convoqué (n'a pas communiqué sa nouvelle adresse) : Miguel NIEWIADOMSKI

Secrétaire de séance : Véronique VAAST

Tarifs centre de loisirs vacances de février 2025

Forfait semaine 5 jours :

* Enfants de Picquigny et ressortissant de la CCNS :

- Quotient familial inférieur à 812 € : 10 €/jour+supplément sortie longue : 10 € ; 35 € pour une semaine (5 jours) sorties comprises.

- Quotient familial de 813 € à 1054 € : 11 €/jour + supplément sortie longue : 11 € ; 40 € pour une semaine (5 jours) sorties comprises.

- Quotient familial supérieur à 1054 € € : 12 €/jour + supplément sortie longue : 12 € ; 46 € pour une semaine (5 jours) sorties comprises.

* Enfants hors CCNS :

- Quotient familial inférieur à 812 € : 16 €/jour+supplément sortie longue : 13 € ; 65 € pour une semaine (5 jours) sorties comprises.

- Quotient familial de 813 € à 1054 € : 17 €/jour + supplément sortie longue : 15 € ; 70 € pour une semaine (5 jours) sorties comprises.

- Quotient familial supérieur à 1054 € € : 18 €/jour + supplément sortie longue : 18 € ; 76 € pour une semaine (5 jours) sorties comprises.*

Déduction carte loisirs (aide à la structure : 3,50 € par jour).

Prolongation ligne de trésorerie

La première ligne de trésorerie a été remboursée. Monsieur le Maire demande à ce qu'il puisse prolonger la deuxième de un an aux mêmes conditions. Le conseil approuve cette demande et charge Monsieur le Maire d'établir les formalités.

Accomptes pour le SIV et le SIVOS

Il y a lieu de délibérer afin de pouvoir régler un acompte sur les cotisations de 2025 à l'article 65568 en dépenses de fonctionnement avant le vote du budget du budget primitif 2025. Le montant des paiements autorisés jusqu'au vote du budget primitif 2025 est de 25 % du montant inscrit au budget primitif 2024 sur l'article 65568 soit 145 341,15 € x 25 % = 36 335,29 €.

Le conseil autorise le Maire à mandater à l'article 65568 la somme de 36 335,29 € en dépenses de fonctionnement.

Aides de l'État : demandes DSIL et DETR

Pour le projet « vestiaires du judo », le montant des travaux est estimé à 457 306,92 € par Monsieur Brassart, architecte. Nous devons de nouveau solliciter de nouveau la DSIL à hauteur de 5% afin d'obtenir les 80 % de subvention.

Subvention Etat DETR 35 %	160 057,42 €
Subvention Département 40 %	182 922,77 €
Subvention Etat DSIL 5 %	22 865,35 €
Total	365 845,54 €

Part communale 91 461,38 €

Concernant le projet « préau couvert de l'école », Monsieur le Maire demande au conseil municipal de pouvoir solliciter :

montant HT 178 666,39 €

Subvention Etat DETR 35 % 62 533,24 €

Subvention Etat DSIL 45 % 80 399,87 €

Part communale 20 % 35 733,28 €

Le conseil municipal accepte cette demande et charge Monsieur le Maire d'établir les dossiers.

Travaux à venir et proposition de recours à l'emprunt

Monsieur le Maire dresse un état des travaux dans les prochains mois et années à venir :

- Vestiaires Judo :

charge pour la commune (hors TVA).....environ 90000,00 €

Travaux Collégiale : 30 000 €

- Travaux préau école : 35 000,00 €

- Travaux enfouissement réseaux : 150 000,00 €

Le prêt du crédit agricole pour la salle polyvalente se termine en été 2026. Si la commune emprunte en 2025, le 1er remboursement sera en 2026.

Monsieur le Maire expose les propositions qu'il a reçu du crédit agricole et de la caisse d'épargne. Il demande au conseil municipal de réfléchir à cet éventuel emprunt pour la prochaine réunion de conseil.

Encassements de chèques

Monsieur le Maire dresse un état des chèques reçus en don d'un montant total de 2 618,54 €. Le conseil municipal accepte ces dons.

Questions diverses

• Monsieur le Maire fait un retour au conseil municipal sur la soirée de la Saint-Barbe qui a eu lieu samedi 11 janvier. Concernant l'agrandissement de l'actuelle caserne des pompiers, différentes subventions peuvent être demandées : 35% SDIS, 35% Départemental et DETR d'après M. STOTER.

• Monsieur Pierre annonce que le bulletin municipal est terminé, 72 pages. La photo de Mme LAMONT est chez le photographe.

• Monsieur Delporte rapporte des difficultés avec les chicanes rue Jean Choquet.

• Monsieur Carpentier est allé en réunion pour les éoliennes, signature du pacte associés fin février 2025. Il y aura aussi une réunion auprès des élus pour les explications.

• Madame Lequien déplore la vitesse dans la commune et souhaite que l'on réduise la vitesse à 30 kmh.

• Madame Capon constate qu'il y a un problème d'éclairage dans sa rue. Monsieur le Maire a téléphoné, une prochaine intervention est prévue.

• Madame Calais intervient au sujet de la fibre. Celle-ci est en cours de finition sur la commune.